



commune de  
**Walincourt-Selvigny**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025**

Le cinq juin deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 27/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

### **ETAIENT PRESENTS :**

Pascale BENGIN – Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS – Damien LECOMPTE – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT.

### **Absents excusés :**

Marlène BACQUET – Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à Agnès PETYT – Laurent HUTIN donne procuration à André-Marie FORRIERRE – Floriane THIELAIN donne procuration à Isabelle GALLOIS – Mathieu WARENGHEM donne procuration à Jérôme MELI – Christine WAYEMBERGE – Yves WAYEMBERGE donne procuration à Maïté LEFEBVRE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

### **CONVENTION D'ENTRETIEN DU TALUS FACE AU 81 BIS RUE DE CAMBRAI (délibération 2025-022)**

Le terrain sur lequel M. [REDACTED] a fait construire son habitation principale est relié au domaine public communal par un talus. La partie haute du talus appartient à la commune et la partie basse à M. [REDACTED]. La commune va planter une haie de charmilles sur la partie haute.

Afin de faciliter l'entretien dudit talus dans son entièreté, M. [REDACTED] propose au conseil municipal d'entretenir gracieusement l'ensemble de l'espace vert, et de formaliser cet accord par une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **le conseil municipal** :

- **AUTORISE M. [REDACTED] à entretenir gracieusement le talus reliant le domaine public à son immeuble situé 81 bis rue de Cambrai,**
- **AUTORISE M. le Maire à cosigner la convention telle qu'arrêtée ce jour.**

Pour extrait conforme  
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa publication  
et sa transmission en Sous-Préfecture de  
Cambrai le 10/06/2025

Le Maire,  
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,  
Bruno CASEZ.